



Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre Administratif, 1671, rue Ouatouchouan à Mashteuiatsh, le lundi 22 avril 2013 de 9 h à 15 h 35 (arrêt de 12 h à 13 h).

Sont présents : M. Clifford Moar, Chef
M. Florent Bégin, Vice-chef
M. Gilbert Courtois, Vice-chef
Mme Johann Buckell, Conseillère
M. Jean-Claude Paul, Conseiller
M. Nelson Robertson, Conseiller
Mme Janine Tremblay, Conseillère (9 h 15 à 15 h 35)

S'excuse : Mme Janine Tremblay, Conseillère (9 h à 9 h 15)



TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS 2013-2014

La tarification des services publics a débuté en 1994 et celle-ci a généralement augmenté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, la tarification aux particuliers ne paie qu'une portion des coûts liés aux services publics et une autre portion est assumée via notre entente de financement global avec le Ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AADNC).

Depuis l'année dernière, les propriétaires de terrains vacants desservis par l'aqueduc ou l'égout sont facturés.

Du côté des matières résiduelles, la fermeture du site d'enfouissement de Saint-Prime, en 2009, a provoqué une hausse des coûts passant de 30 \$ à 141 \$ la tonne en 2010, et ce, pour l'enfouissement à l'Ascension.

En août 2011, un contrat entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Régie des matières résiduelles (RMR) a été signé pour l'enfouissement des ordures et la récupération des matières recyclables. Cette collecte continue d'être effectuée par un entrepreneur de la communauté.

Pour l'année 2013-2014, le Conseil adopte les éléments de tarification suivants :

- Indexation générale de 1,5 % selon l'indice des prix à la consommation sauf pour la gestion des matières résiduelles;
- Indexation de 10 % pour la tarification de la gestion des matières résiduelles afin de combler une partie du déficit relié à l'augmentation des coûts de la gestion de ces matières;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- Tarification des terrains vacants, desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout équivalent à un tiers de la tarification annuelle pour une résidence;
- Les impacts de cette nouvelle tarification par rapport à la tarification 2012-2013 sont les suivants :

Particuliers

- Augmentation de 16 \$. Le coût annuel pour un particulier est donc de 299\$.

Entreprises

- Augmentation de 3 \$ pour l'aqueduc et les égouts
- Augmentation variable pour les matières résiduelles selon le volume

Villégiature (saisonnier)

- Augmentation de 1 \$ (utilisation au prorata pour l'aqueduc)

Villégiature (permanent)

- Augmentation de 3 \$ pour l'aqueduc et les égouts

Proposé par M. Gilbert Courtois
Appuyé de M. Jean-Claude Paul
Adopté à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5501

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération au Centre Amishkuisht arrive à la fin de sa vie utile et que cette modification s'inscrit dans un cadre d'accroissement de la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QU'en cas de défaillance du système actuel le plan de mesure d'urgence ne peut être assuré par le service d'incendie de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les écoles et les bâtiments administratifs sont situés près du Centre Amishkuisht et que la sécurité des étudiants, des utilisateurs et des employés pourrait être compromise;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise CIMCO Réfrigération fournit et entretient tout l'équipement de réfrigération du Centre Amishkuisht, et ce, depuis plus de 10 ans, qu'il est le seul fournisseur de la région à effectuer ce type de travail, et que l'équipement qui sera installé est complémentaire au système actuel;

CONSIDÉRANT QUE la présente offre de services fait partie d'une planification d'amélioration pour réduire la charge d'ammoniac au Centre Amishkuisht de 700 lbs à 110 lbs;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion et la Politique d'acquisition de biens et services, le montant des travaux étant supérieur à 100 000 \$, l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise afin de déroger à la politique d'acquisition de biens et services;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'accorder le contrat no 2013-014 au montant de 272 500 \$ à l'Entreprise CIMCO Réfrigération et d'autoriser la directrice intérimaire – Travaux publics et habitation, Mme Adèle Robertson, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Proposée par M. Nelson Robertson
Appuyée de M. Florent Bégin
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5502

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie souhaite soutenir les actions visant le mieux-être des Pekuakamiulnuatsh;

Considérant QUE le projet de recherche intitulé « Identités des mères amérindiennes dont l'un des enfants a fait l'objet de mesure de protection pour motif de négligence » a été présenté et accepté au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette recherche vise à mieux comprendre l'expérience des mères qui ont été impliquées dans des incidents de négligence envers leurs enfants, avec la Direction de la protection de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, a développé un protocole de recherche afin d'offrir à la communauté un guide de référence permettant de mieux encadrer les diverses activités et nombreuses demandes reliées à la recherche se déroulant dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche est approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : No d'approbation 2012-210/22-10-2012;

CONSIDÉRANT QUE le service Santé et mieux-être collectif s'implique directement dans le processus de recherche depuis la conception du projet, et ce, jusqu'à la diffusion des résultats;

CONSIDÉRANT QUE les résultats protégeront l'identité des participantes et que le nom de la communauté de Mashteuiatsh ne sera pas mentionné;

CONSIDÉRANT QU'un formulaire de consentement libre et éclairé sera remis aux participantes de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE les femmes ayant participé à la recherche auront droit d'accès aux résultats de la recherche de même que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette recherche pourraient permettre d'améliorer nos programmes d'intervention en matière de protection de la jeunesse.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU d'autoriser Mme Aurélie Soumagnas à effectuer, dans le cadre de sa maîtrise en travail social à l'Université Laval de Québec, le projet de recherche auprès des membres de la communauté en collaboration avec des intervenants en protection de la jeunesse et les services de 1re ligne du service Santé et mieux-être collectif.

Proposée par M. Gilbert Courtois
Appuyée de M. Nelson Robertson
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTION NO 5303

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie tient à s'assurer d'une saine gestion et d'une transparence dans la gestion de ses avoirs;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance est échue depuis le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est satisfait des services offerts par AON Reed Stenhouse inc.;

CONSIDÉRANT QUE AON Reed Stenhouse inc. renouvelle le portefeuille d'assurance avec les mêmes protections pour 2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la grille de délégation d'autorité de gestion l'offre étant supérieure à 100 000 \$ l'approbation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est requise;

II EST RÉSOLU d'accepter l'offre d'AON Reed Stenhouse inc. au montant de 151 747 \$ et d'autoriser la responsable des ressources matérielles et financières, madame Suzanne Bonneau, à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

Proposée par M. Nelson Robertson
Appuyée de Mme Johann Buckell
Adoptée à l'unanimité



RÉSOLUTIONS NOS 5504, 5505 ET 5506

Garantie ministérielle en faveur de M. Manuel Kurtness (no de bande XXXX) et Mme Elsa Launière (no de bande XXXX)

Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikashin
Adresse du projet : 1059 rue Ouatshouan

Proposée par Mme Johann Buckell
Appuyée de Mme Janine Tremblay
Adoptée à l'unanimité

N.B. : Les numéros de bande et le détail financier sont inscrits en affaires confidentielles.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RÉSOLUTIONS NO 5507, 5508

Garantie ministérielle en faveur de Mme Marie-Pierre Philippe-Labbé (no de bande XXXX)

Programme de garantie de prêt
Adresse du projet : 1403, rue Ouiatchouan

Proposée par M. Jean-Claude Paul
Appuyée de Mme Johann Buckell
Adoptée à l'unanimité

N.B. : Le numéro de bande et le détail financier sont inscrits en affaires confidentielles.



RÉSOLUTIONS NOS 5509, 5510 ET 5511

Garantie ministérielle en faveur de M. Pierre Duchesne (no de bande XXXX)

Programme d'accès à la propriété – Volet Nimanikakun
Adresse du projet : 75, rue Pishu

Proposée par Mme Johann Buckell
Appuyée de M. Gilbert Courtois
Adoptée à l'unanimité

N.B. : Le numéro de bande et le détail financier sont inscrits en affaires confidentielles.



RÉSOLUTION NO 5512

CONSIDÉRANT QUE la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh détient des droits et intérêts sur son territoire ancestral, Nitassinan, et sur une partie commune avec les Premières Nations d'Essipit et de Pessamit dite « Partie Sud-Ouest »;

CONSIDÉRANT QUE le fjord du Saguenay est une partie de ces territoires et qu'il constitue un site d'une grande valeur patrimoniale, autant pour les Pekuakamiulnuatsh que pour la population en général;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en termes notamment d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE d'autres arguments viennent étoffer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- Un patrimoine historique témoin des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

- La présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent;
- Sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- Sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude.

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en termes d'attractivité va bien au-delà du périmètre inscrit et s'étend à toute la région et plus;

CONSIDÉRANT QUE le comité de promotion « Fjord-du-Saguenay / Patrimoine mondial » créé en 2010 a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay comme patrimoine mondial auprès de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants des régions du Saguenay, de la Côte-Nord et de Charlevoix (MRC, ATR, SEPAQ, Premières Nations, Promotion Saguenay);

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

IL EST RÉSOLU d'appuyer le comité de promotion « Fjord du Saguenay / Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement fédéral en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Proposée par M. Gilbert Courtois
Appuyée de Mme Janine Tremblay
Adoptée à l'unanimité



Rassemblement printanier – Pehkupessekau

En raison des conditions du terrain sur le site de Pehkupessekau, le Conseil décide de reporter le rassemblement printanier au 11 mai 2013. L'événement était initialement prévu le 4 mai. Proposé par M. Nelson Robertson, appuyé de Mme Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

Musée Smithsonian

Le Musée Amérindien et l'école Kassinu Mamu ont travaillé à un projet conjoint visant le rapatriement à Mashteuiatsh d'objets des Pekuakamiulnuatsh détenus actuellement par le Musée Smithsonian de Washington.

Du 30 mai au 9 juin prochain, un groupe d'élèves de Kassinu Mamu et des représentants du Musée Amérindien se rendront à Washington.

Mme Janine Tremblay est désignée pour accompagner le groupe considérant qu'elle suit le déroulement de ce projet depuis ses débuts. Proposé par M. Florent Bégin, appuyé de Mme Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Comité Domaine Kateri

Le Conseil accepte de hausser la contribution qu'il accorde au comité Domaine Kateri qui organise des activités annuelles pour les résidents de ce domaine. Cette contribution sera donc maintenant de 500 \$ pour l'année.

Proposé par Mme Janine Tremblay, appuyé de Mme Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

Agence Grands frères Grandes sœurs

Le Conseil achète 10 billets à 100 \$ chacun pour le souper spaghetti au bénéfice de cette agence de la MRC Domaine-du-Roy. Les billets seront remis à la radio CHUK-FM pour tirage au sort parmi les auditeurs.

Proposé par Mme Janine Tremblay, appuyé de M. Florent Bégin et adopté à l'unanimité.

TRAVERSÉE DU LAC SAINT-JEAN

Comme à chaque année, le Conseil verse une contribution de 1 000 \$ à l'organisation de la Traversée internationale du Lac-Saint-Jean pour leur campagne de financement.

Proposé par M. Gilbert Courtois, appuyé de Mme Johann Buckell et adopté à l'unanimité.

Burkina Faso

Le Conseil donne l'autorisation au Centre de Solidarité Internationale pour passer dans notre communauté le 10 août prochain lors du Tour du Lac pour le Burkina Faso.